

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

du 4 avril 2018

ETAIENT PRESENTS : M. ROULOT – Mme BOURÉ – M. NEDJAR – Mme MACKOWIAK – M. MPUNGA – Mme MARTINEZ – M. BOURÉ – Mme BOCK – Mme DANGERVILLE – M. ROUZIÈRE – M. PROD’HOMME – Mme MORDELET – M. RUBANY – Mme LE ROUX – Mme TIFI-MAMBI – M. JUMEL – Mme THIBOUST – M. BA – M. CARNEAUX – M. MAILLARD – M. BOUTRY – Mme SAINT-AMAUX – Mme COUTURIER – M. CHALLANDE – M. OLIVEIRA – Mme DORÉ – M. BRAMS – Mme SIBAUD.

ETAIENT EXCUSES et ONT DONNE PROCURATION : M. GAPTEAU à M. RUBANY – Mme CORDIER à M. MAILLARD – M. SAINT-AMAUX à Mme SAINT-AMAUX – M. MAISONNEUVE à M. CHALLANDE.

ETAIT ABSENTE : Mme VERDIÈRE.

Ouverture de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : M. Julien Rouzière

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2018

M. Maillard indique que son groupe ne participera au vote car il a quitté la séance en cours suite à un manque de respect envers son groupe.

M. Challande regrette que le trop versé à 3 agents fasse l’objet d’une remise seulement partielle. Il observe une erreur dans les propos de M. Gapteau ; la présence d’une double négation modifiant le sens de son intervention.

Le compte rendu est adopté

Vote : 26 voix pour et 6 conseillers ne participant pas au vote

Décisions prises par Monsieur le Maire n° 1/2018 à 37/2018 :

M. Brams demande des précisions sur plusieurs décisions :

4/2018 : démolition Fosses Rouges : il s’agit d’anciens préfabriqués qui posent des problèmes de sécurité.

22/2018 : action connaissance du milieu éducatif, le public retenu fait l’objet d’une présélection en fonction du projet à travers nos actions (cafés des parents, ..) et avec nos partenaires.

35/2018 : accès KP1, cette mise à disposition se fait à titre gratuit, car il s’agit de répondre à une problématique de plusieurs entreprises qui ont besoin d’accéder à leur partie Nord sans que cela obère pour la collectivité les accès futurs pour l’extension de la zone des Hauts Reposoirs.

37/2018 : location, il s’agit du loyer annuel.

M. Challande demande la position de la ville concernant les antennes relais.

M. le Maire indique qu'il y a une forte demande de « réseaux » par les habitants et que la ville oriente en priorité sur des sites plus à l'écart. Dans le cas présent il s'agit d'un site situé à l'extrémité de la rue des Coutures.

Délibérations :

➔ **Rapporteur : M. Roulot, Maire**

Cabinet du Maire :

- Motion anti CETA **13/2018**

M. Challande indique que son groupe ne participera pas au vote s'agissant d'un sujet qui ne relève pas de la compétence de la commune.

M. Brams considère que le traité CETA contient un socle protecteur et que le contenu de la motion est excessif, son groupe s'abstiendra.

Vote : 26 voix pour, 2 voix contre et 4 conseillers ne participant pas au vote

Direction des Ressources Humaines :

- Prime annuelle attribuée à certaines catégories de personnel **14/2018**

M. Challande demande le coût total de cette prime. Il observe qu'elle n'est pas indexé au mérite et s'interroge sur la progressivité retenue pour les assistantes maternelles.

Mme Saint-Amaux demande le nombre d'assistantes maternelles de la ville : 23 en fonction.

M. le Maire indique que la prime représente un montant annuel de 486 000€. Il rappelle que le montant de la prime pour les assistantes maternelles a été révisé à la hausse ces dernières années et qu'une progressivité a été maintenue en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Vote : 28 voix pour et 4 abstentions

- Révision du montant des indemnités de fonction des Elus **15/2018**

M. Challande indique que son groupe votera cette disposition qu'il avait déjà demandée en conseil.

M. Brams considère que si cette majoration n'est pas justifiée, cette réduction se comprend, mais il considère « populiste » une mesure qui vise à permettre l'exercice du mandat d'élu, son groupe s'abstiendra.

Mme Couturier fait part de son accord sur cette mesure d'économie. Elle demande que la réduction porte sur l'indemnité ville et non la majoration cantonale alors que l'existence des départements est menacée. Elle regrette que la ligne liée au frais de représentation du Maire de 2 000€ ne soit pas retirée. En l'absence de modification, son groupe ne participera pas au vote.

Vote : 26 voix pour, 2 abstentions et 4 conseillers ne participant pas au vote

➤ **Rapporteur : Mme Bouré, adjointe au Maire**

Direction générale des services :

- Demande de subvention au Département au titre de la dotation sociale globale – année 2018 **16/2018**

M. Brams demande à quoi correspondent les cotisations habitants ?

M. Maillard observe que nous passons d'un contrat qui faisait l'objet d'échange entre les 2 parties et qui portait sur 3 années à un dispositif d'appels à projet sur des durées courtes et selon les seules axes du département. Demain c'est le département qui décidera alors que sa subvention diminue (passage de 94 333€ à 77 000€), il préfère financer des dispositifs de vidéo-surveillance.

Enfin il demande si les autres financeurs ont répondu favorablement sur ces projets.

Mme Bouré précise que la participation des habitants correspond aux tarifs des services municipaux adoptés par le conseil et basé sur le taux d'effort.

Elle indique que les propositions de la ville ont été validées par nos partenaires après échange, que ce projet s'inscrit en cohérence avec notre PEL. Il y a effectivement nécessité d'être attentif aux appels à projet.

M. Challande indique que son groupe vote favorablement les mesures en faveur de la jeunesse et que les baisses des aides du département sont générales et non liées à la vidéo.

Vote : unanimité

➤ **Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :**

Direction des services techniques :

- Acquisition de terrains sur l'Île de Limay – parcelles BL 111 & BL 124 **17/2018**

M. Brams observe que les surfaces « ville » sont croissantes, il souligne l'état dégradé de l'île surtout après la crue et demande quand un projet sera envisagé sur ces terrains.

M. Challande relève une erreur de nom dans la note de synthèse. Son groupe votera pour.

M. Nedjar rappelle qu'une première étude avait été conduite en 2004, mais que le projet reste à construire. Il rappelle également le projet de zone de compensation dans le cadre du projet Eole, présenté en conseil. Il indique que régulièrement les services dont les ASVP rappelle les règlements, notamment pour les jardins familiaux, il souligne que des contentieux liés à des constructions sont en cours.

Le site de l'île est remarquable et il faut un projet qui fédère l'ensemble des acteurs.

Vote : unanimité

- Demande de subvention auprès du Conseil Régional – mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay **18/2018**

Vote : unanimité

- Vente de la parcelle AR 35 – rue du Docteur Jacques Louis Duvivier **19/2018**

M. Challande demande si après aménagement, la parcelle sera rétrocédée à la collectivité.

M. Brams demande si l'alignement sera effectif.

M. Nedjar rappelle que la ville est devenue propriétaire dans le cadre d'une procédure « bien vacant et sans maître ». Aujourd'hui elle est cédée au promoteur pour réaliser son opération et qu'une partie sera rétrocédée à la CU après aménagement.

Vote : unanimité

- Signature de la convention PRIOR'YVELINES – rénovation urbaine partie 1 – La Source **20/2018**

M. Challande observe le recul des petits commerces à Limay, fermetures en centre-ville, nouveau centre rue Timbaud inoccupé. Ce futur centre va se situer à côté d'une ruine, il s'inquiète de sa viabilité et s'interroge sur la dispersion constatée.

M. Brams relève que la convention fait état de la reconstruction des écoles J Macé et J Zay et demande des informations complémentaires. Il souligne la diminution des surfaces pour la boulangerie et le tabac.

Mme Couturier partage le besoin de proximité sur ce secteur. Son groupe s'abstiendra comme lors du dernier conseil sur le projet PRIOR).

M. Nedjar observe que les difficultés des petits commerces concernent toutes les villes. Il informe le conseil que le projet de Limay a été retenu dans le dispositif « action cœur de ville ». La volonté de la ville de renforcer l'offre commerciale est essentielle.

Concernant les écoles, ce projet est mentionné car elles sont dans le périmètre QPV.

M. le Maire conclut en soulignant la difficulté à faire aboutir cette opération qui réunit plusieurs partenaires : EPARECA / Département / CU et Ville. Le temps est long depuis l'incendie de septembre 2016 avec une livraison envisagée fin 2019.

Vote : 22 voix pour et 10 abstentions

➔ **Rapporteur : M. Bouré, adjoint au Maire :**

Direction des actions culturelles :

- Géolocalisation des tombes des combattants « Morts pour la France » dans le cimetière communal **21/2018**

M. Brams demande si l'application sera gratuite pour les utilisateurs.

Il est précisé que ce sera le cas.

Vote : unanimité

➤ **Rapporteur : Mme Dangerville, adjointe au Maire :**

Direction sport vie associative :

- Reversement au profit du Comité des Fêtes de Limay **22/2018**

Vote : unanimité

➤ **Rapporteur : M. Rouzière, adjoint au Maire :**

Direction de l'Éducation :

- Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement – Contrat « Enfance et Jeunesse » **23/2018**

M. Challande indique que comme pour le CST son groupe approuve les dispositions en faveur de l'enfance et la jeunesse et note le niveau important de la participation de la CAF.

Vote : unanimité

- Convention d'aide financière à l'investissement – Fonds Locaux ALSH Edouard Fosse **24/2018**

Vote : unanimité

- Convention d'objectifs et de financement - ALSH 2018/2021 **25/2018**

Vote : unanimité

Direction financière :

- Approbation du compte administratif 2017 du Budget annexe « Lotissement Les Grands Vals » **26/2018**

Vote : unanimité

- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2017 – Budget Ville **27/2018**

Vote : 20 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions

- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2017 – Budget Annexe des Pompes Funèbres **28/2018**

Vote : unanimité

- Vote du Budget Primitif 2018 de la Ville **29/2018**

M. Challande considère que le budget est l'acte politique le plus important de l'année. La gestion est difficile est demande des choix. Il rappelle que la ville a fortement augmenté les impôts en 2014 et 2015, aujourd'hui les taux sont stabilisés mais l'augmentation des bases supérieure à l'inflation engendre une hausse de l'impôt. Il relève que le recours au secteur privé (crèche Babilou) est présenté par la majorité comme source d'économies.

Son groupe votera contre

Déclaration pour le vote sur le budget 2018 du groupe « Elus à l'écoute des limayens pour plus de solidarité et d'égalité » :

M. Maillard fait observer qu'une seconde commission a été nécessaire, les documents présentés lors de la première étant indigents et lit une déclaration de son groupe :

« En premier lieu, nous voulons vous dire notre compréhension des difficultés pour élaborer un budget d'austérité imposé. Les nombreuses coupes sombres réalisées par l'Etat dans les subventions par la baisse de la dotation globale de fonctionnement ainsi que le transfert de nombreuses charges sur les communes mettent les finances des villes en péril. Toute décision nationale impacte aujourd'hui grandement notre budget. Après la suppression de la taxe professionnelle et la Réforme Territoriale qui soi-disant devait diminuer le millefeuille, rationaliser les dépenses et améliorer l'efficacité des services, nous en mesurons les conséquences néfastes pour nos administrés. Nous condamnons de nouveau ces choix destructeurs du service public de proximité que sont les collectivités.

Les plans généraux annoncés et surtout à grand renfort d'enfumage sont souvent de la poudre de perlin pinpin, faits avec des subventions non utilisées :

- L'ANRU 2 : peu d'actions réalisées dans les quartiers depuis 4ans
- Action « coeur de ville » : nouvelle action de 5 milliards sur 5 ans soit 1 milliard par an pour 222 communes, voir 600 communes comme le dit le sénat.

- le nouveau plan politique de la ville après l'analyse de Monsieur BORLOO sera réalisé avec les fonds non utilisés de l'ancienne politique de la ville.

Il n'y a donc rien à attendre de ces plans annoncés à grand renfort de publicité ! C'est ce que disent d'ailleurs les maires d'étiquettes très différentes des villes de GRIGNY, TREMBLAY, AULNAY, et AUBERVILLIERS. Ces plans accentuent l'inégalité de traitement entre les territoires, ils sont contraires au principe de péréquation du service public.

C'est dans ces conditions que vous avez élaboré votre budget et que vos propositions alourdissent encore un peu plus la chape de plomb sur les habitants qui sont dans le besoin et notamment les jeunes.

Ainsi, Vous avez décidé de faire des coupes dans le social, l'éducation, la culture, la jeunesse qui vont avoir des graves conséquences sur notre population :

- La fin du dispositif « coup de pouce CLE » qui aidait les enfants de CP qui avaient des difficultés en lecture au prétexte que les classes de CP seront dédoublées en REP à la rentrée prochaine. Soit, mais vous avez oublié que 3 de nos groupes scolaires n'étaient pas en REP (Bois aux moines, Zulmé Carlu-Ferry et la nouvelle école Quettier).
- La suppression des séjours d'été alors que beaucoup de jeunes limayens ne peuvent pas partir en vacances.
- Surtout la fin de la participation de la ville à la prévention spécialisée en prétextant que c'est une compétence départementale. Alors que votre programme disait en

faire un axe important. Quel signal politique envoyé à la population pour une commune de gauche !

- Un coup de rabot sur la culture qui laisse présager une réduction de l'offre culturelle et l'annualisation du temps de travail des agents du service culturel.
- La réduction de la Subvention CCAS de 100000 euros comme si notre population s'était enrichie à l'image d'un Bernard Arnault !
- L'annonce à peine voilée d'une réduction des subventions aux associations pour 2019 en leur demandant dès cette année de solliciter d'autres partenaires.
- Enfin, l'instauration du jour de carence pour les employés de la ville. La libre administration des collectivités pouvait pourtant vous permettre de faire le choix de ne pas l'appliquer comme nous l'avons déjà fait, d'autant que les études démontrent que cela n'a pas d'impact sur la réduction des congés maladies. Quel message envoyé aux employés de la ville ?
- Des augmentations de tarifs municipaux pour lesquels on a très peu d'éléments chiffrés !

Vous êtes-conscients de cette situation qui, malgré vos déclarations politiques, vous pousse à une politique d'austérité pour les Limayens. Vous avez cru qu'avec le département et votre entrée dans l'exécutif de GPSEO, vous compenseriez un peu le manque à gagner pour la commune.

Oui, mais le département a aussi moins de moyens et il privilégie sa propre politique de Droite qui vise à : « moins de social et moins de service public ». Il en est de même à la communauté urbaine, dont le budget 2018 a été voté récemment et pour lequel vous avez émis des réserves.

Quels sont les investissements garantis de la CU sur notre commune pour 2018 ? Autre exemple, vu l'état de la voirie, nous nous interrogeons si l'enveloppe pour Limay suffira juste à reboucher tous les trous ?

Vos choix budgétaires dans ce contexte d'austérité vont donc toucher les limayens les plus fragilisés, ainsi que tout ce qui contribue à créer du lien social, le vivre ensemble et l'émancipation.

Pour conclure, peut-être n'entendez-vous pas les récriminations nombreuses des habitants de Limay. Ce budget ne va pas soulever l'enthousiasme des limayens, ne voyant pas le début d'un point positif ou d'une solution à leurs problèmes. C'est pour cela que nous voterons contre ce budget. »

M. Brams considère que d'autres choix étaient possibles et fait part de son désaccord sur plusieurs mesures concernant le CCAS, la fête de la fraternité et les séjours été. Il considère qu'il y a nécessité de faire des investissements qui vont générer des économies de fonctionnement, mais aussi former les agents, (il souligne que certains tableaux n'ont pas de tête de ligne rendant difficile leur lecture).

Mme Bouré précise que le dispositif coup de pouce était un palliatif à l'action de l'Education Nationale. La mise en place des dédoublements des CP entraîne la suppression des aides pour cette association. Elle indique que la ville travaille sur 2 projets : un dispositif CLA pour les grandes sections de maternelle et un dispositif « décrochage scolaire » pour les CM et les collégiens.

Mme Mackowiak rappelle que la subvention de la ville au CCAS est une subvention d'équilibre et qu'elle varie chaque année en fonction des besoins.

M. Rouzière précise que les choix ont été difficiles Ce qui a été retenu est ce qui a été estimé le plus juste. Concernant les séjours, il indique que les mini-séjours sont conservés et le dispositif vacances solidaires pour favoriser le départ de familles.

M. Nedjar souligne que l'inflation est supérieure à 1% et qu'elle impacte les dépenses de la ville.

M. Brams conteste le terme maintien des services alors que des réductions sont opérées. Il souligne le besoin de formation, le recours aux logiciels libres comme piste d'amélioration et d'économies.

M. le Maire rappelle que les élus sont mobilisés pour s'opposer aux politiques d'austérité qui touchent les collectivités locales. Le plan Valls c'est 3 000 000 euros en moins en 3 ans. Il indique que la hausse de la fiscalité à Limay a été modérée et renvoie à celle décidée par la droite au conseil départemental. L'engagement de ne pas faire subir de nouvelles hausses de la fiscalité pendant le mandat est et sera tenu. IL précise que pour atteindre l'équilibre, il manquait 400 000€ et il a donc fallu faire des choix. Ces choix ne sont pas populistes et s'appuie sur la volonté de préserver la solidarité. Il appelle chacun à se mobiliser contre les politiques d'austérité.

Vote : 20 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

- Vote du Budget Primitif 2018 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » **30/2018**

Vote : unanimité

- Vote des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière & de la taxe foncière sur le non bâti **31/2018**

Mme Couturier indique qu'avec la mise en place de la taxe GEMAPI, les contribuables vont subir une hausse de l'impôt. Son groupe s'abstiendra.

M. le Maire précise que le besoin pour « GEMAPI » est de 1 300 000€.

Vote : 20 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

➤ Rapporteur : Mme Mackowiak, adjointe au Maire :

Direction Générale des Services :

- Demande de subvention au Département sur la prévention de la perte d'autonomie des seniors – année 2018 **32/2018**

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. Brams demande des informations sur la tenue d'un débat sur les carrières.

M. Maillard souligne le besoin d'un débat public sur ce projet. Concernant l'absence de fête de la fraternité en 2018, il demande si une action est envisagée pour la fête de la musique.

M. Bouré répond que des projets sont en cours pour cette date.

Concernant les carrières, M le Maire redonne sa réponse formulée lors du dernier conseil, à savoir que le débat ne pourra se tenir que pendant l'enquête publique, l'entreprise ayant fait part de son accord pour participer pendant cette période seulement.

➤ Séance à huis clos :

Direction Population :

- Demande de rétrocession de la concession Case **33/2018**
Colombarium Delahaye n° COLO29

Vote : unanimité

- Demande de rétrocession de la concession Case **34/2018**
Colombarium Le Bris n° COLO19

Vote : unanimité

Direction Financière :

- Admission en non-valeur des pénalités de retard sur **35/2018**
les taxes d'urbanisme

Vote : unanimité

- Restitution sur les taxes d'urbanisme **36/2018**

Vote : unanimité

M. Challande demande si cela correspond à des retraits de permis.

M. Nedjar indique qu'il peut s'agir de retrait ou modification ou d'impossibilité de recouvrer la créance pour le Trésor Public.

Fin de la séance à 23h50.

La prochaine séance prochain conseil municipal est prévue le **jeudi 24 mai 2018.**